

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le 10 janvier 2023, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:
Siège #1 - Gino Giroux
Siège #2 - Rémi Beaudoin
Siège #3 - Diane Rancourt
Siège #4 - Patrick St-Pierre
Siège #6 - Renaud Gosselin
Est absent:
Siège #5 - Claude Goulet

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger. Mme Renée Mathieu, dir. gén. et greffière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

23-001

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: Diane Rancourt
Et appuyé par: Patrick St-Pierre
Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 6 décembre 2022
 - 3.2 - Séance extraordinaire d'adoption du budget le 19 décembre 2022
 - 3.3 - Séance extraordinaire du 19 décembre 2022
- 4 - ADOPTION DES COMPTES
 - 4.1 - Dépenses et salaires de décembre 2022
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - LECTURE DU COURRIER
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 - Adoption du règlement # 22-426 ; Déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et pour fixer les conditions de perception
 - 7.2 - Adoption du règlement # 22-427 ; modifiant le Programme d'aide pour la construction et l'amélioration de bâtiments
 - 7.3 - Présentation par M. le maire et adoption du second projet de règlement no 22-425
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9 - TRANSPORT
 - 9.1 - Engagement de crédits: Transport
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT
- 13 - LOISIRS & CULTURE
- 14 - VARIA
- 15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23-002

3.1 - Séance ordinaire du 6 décembre 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Rémi Beaudoin

Et appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

23-003

3.2 - Séance extraordinaire d'adoption du budget le 19 décembre 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Rémi Beaudoin

Et appuyé par : Diane Rancourt

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

23-004

3.3 - Séance extraordinaire du 19 décembre 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Gino Giroux

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DES COMPTES

23-005

4.1 - Dépenses et salaires de décembre 2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Gino Giroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 108 413,10\$ plus 14 116,31\$ en salaires pour la période 12-2022.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

6 - LECTURE DU COURRIER

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

23-006

7.1 - Adoption du règlement # 22-426 ; Déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et pour fixer les conditions de perception

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 19 décembre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 19 décembre 2022;

Il est proposé par: Patrick St-Pierre

Et appuyé par: Diane Rancourt

QUE le règlement # 22-426 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et pour fixer les conditions de perception soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

23-007

7.2 - Adoption du règlement # 22-427 ; modifiant le Programme d'aide pour la construction et l'amélioration de bâtiments

ATTENDU Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 19 décembre 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 19 décembre 2022;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

QUE le règlement # 22-427 modifiant le Programme d'aide pour la construction et l'amélioration de bâtiments soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

23-008

7.3 - Présentation par M. le maire et adoption du second projet de règlement no 22-425

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage No 207;

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Appuyé par: Rémi Beaudoin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles adopte le second projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT No 22-425 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 207 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DU LOT 5 507 316 ET MODIFIER LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS ET MARGES DE REcul POUR LA ZONE R-2, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à la Loi, les démarches nécessaires à la procédure d'approbation référendaire de ces règlements soient entreprises ;

QUE le conseil municipal mandate sa directrice générale/greffière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - TRANSPORT

23-009

9.1 - Engagement de crédits: Transport

Il est proposé par: Patrick St-Pierre

Et appuyé par: Diane Rancourt

QU'une dépense de 15 000\$ soit autorisée pour l'achat de carburant.

ADOPTÉE

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

13 - LOISIRS & CULTURE

14 - VARIA

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par: Renaud Gosselin
Et appuyé par: Diane Rancourt
Que la présente séance soit levée. Fermeture à 20h20.

ADOPTÉE

Je, soussigné Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Bélanger, maire

Renée Mathieu, dir. gén./greffière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Renée Mathieu, dir. gén./greffière